



L'ÉGALITÉ



de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS

Trois mois	6 fr. 50	12 fr.	18 fr.
Six mois	12 fr.	22 fr.	32 fr.
Un an	22 fr.	42 fr.	62 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES

ON REÇOIT
LES ANNONCES

A. ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A. TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
A. LILLE, 28, Rue de Fives.

INFORMATIONS

(Par Service Spécial)

UNE HISTOIRE TRAGIQUE

Nantes, 18 décembre.
Depuis quelque temps, la rumeur publique signalait dans le quartier de Doulou la présence d'une femme vêtue de noir, qui la nuit venue, arrêtait les passants. La légende de la « dame en noir » commençait à hanter les esprits.
Or, ce matin, un commissionnaire nommé Lainé, employé à la gare d'Orléans, venait déclarer à la gendarmerie de Doulou qu'il avait tué la « Dame en noir ». Cette femme l'avait attaqué et tenu même, route de la Collinière, en lui demandant la bourse ou la vie.
L'enquête a démontré que la fameuse dame en noir que Lainé a assassinée à coups de talon de bottes était une pauvre aliénée, âgée de 82 ans, qui depuis quelques jours avait échappé à la surveillance d'une femme qui charitablement la soignait.
La déposition de Lainé est, paraît-il, sujette à caution. Il a la réputation d'être un ivrogne et a déjà subi plusieurs condamnations.

CONVOCAION D'ÉLECTEURS

Paris, 18 décembre.
Sont convoqués pour le 12 janvier prochain, à l'effet d'être élu député :
1. En remplacement de M. de Colbert-Laplace, démissionnaire, les électeurs de l'arrondissement de Lisieux (Calvados).
2. En remplacement de M. Emile Brousse, démissionnaire, les électeurs de la 2e circonscription de Perpignan.

GRÈVE DE TRAMWAYS

New-York, 18 décembre.
Un mande de Philadelphie à la Central News que 3,500 conducteurs et cochers de tramways se sont mis en grève.
Les grévistes ont commis des désordres de toute espèce, coupant les fils électriques, renversant et brisant les voitures sur la voie publique et rouant de coups les non grévistes.
La police est impuissante à rétablir l'ordre.

LA PROPAGANDE SOCIALISTE

Bordeaux, 18 décembre.
Le Parti ouvrier girondin vient, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, de lancer trois nouveaux organes de combat : *Le Réveil Social*, à Bordeaux, *Le Réveil de Bègles*, et *Le Réveil de Libourne*. Nous avons reçu ces trois journaux et, bien sincèrement, nous félicitons nos amis de la Gironde de leur heureuse initiative. Il n'est pas douteux que les efforts et les sacrifices — de nos amis ne soient couronnés de succès aux élections municipales prochaines.
Le secrétaire de la rédaction du *Réveil social*, de Bordeaux, est tenu par un jeune militant, notre ami Alexandre Lavigne, qui continuera certainement les traditions de la *Question sociale* et du *Peuple* que dirigèrent successivement Raymond Lavigne et le rédacteur en chef de l'*Égalité* de Roubaix, Siaux-Evausy.

ACCIDENT DE CHASSE

Moulins, 18 décembre.
Un jeune homme de quinze ans, nommé Bounouveau, chassait à Saint-Martinien, suivi par deux enfants âgés de neuf et treize ans. A un moment donné, Bounouveau pressa la détente de son arme et le coup atteignit les deux enfants. L'un fut tué, l'autre blessé très grièvement.

FUNÈBRE TRAVERSÉE

Marseille, 18 décembre.
Le *Vergingétoris*, revenant de Majunga et en dernier lieu de Philippeville, où il a laissé 426 militaires de diverses armes, est arrivé ce matin à Marseille avec 21 militaires qui ont été dirigés sur la caserne St-Charles.
Le commandant Mac-Mahon se trouvait également à bord du *Vergingétoris*. Au cours du voyage, il y a eu 38 décès.

LA VERRERIE OUVRIÈRE

Albi, 18 décembre.
Le Conseil municipal de Carmaux a voté 40,000 francs pour la verrerie ouvrière à la condition expresse que cette verrerie serait construite à Carmaux ou dans une commune très rapprochée de cette localité.
Cette décision donne raison à la thèse soutenue, au sein de la commission parisienne, par les délégués du Parti ouvrier français.

LE LOCK-OUT DE BELFAST

Glasgow, 18 décembre.
On sait que le lock-out continue. Les patrons ayant refusé de donner les satisfactions réclamées par les ouvriers.
On craint que la grève ne s'étende à d'autres branches de l'industrie; l'inquiétude est grande dans le monde des affaires.

FÉDÉRATION D'INSTITUTEURS

Liège, 18 décembre.
Le Congrès annuel des instituteurs belges aura lieu l'année prochaine à Liège. La Fédération de Hainaut qui se compose de 1100 instituteurs fédérés, a tenu dimanche dernier à Mons sa réunion statutaire semestrielle.
Il a été décidé d'inscrire à l'ordre du jour du Congrès de 90 les questions suivantes :
1. Quel est le meilleur mode de nomination des instituteurs ?
2. Application de la loi scolaire. Droits et devoirs de l'instituteur. Moyens de prévenir et de déjouer les abus. Organisation de l'assistance mutuelle. Moyens de

LA POLITIQUE SOCIALISTE

Fidèles à notre Programme

L'étonnement que manifestent les modérés au sujet de notre langage et de notre attitude d'aujourd'hui nous étonnerait si nous pouvions le croire sincère.
Mais quelqu'un n'ait-elle montré et en ces derniers temps les modérés et leurs journaux, nous ne pouvons admettre qu'elle dépasse certaines limites.
J'étais l'autre jour à Bordeaux, et j'y exposais, comme je l'avais fait déjà à Calais, à Paris, à Beaucaire, les raisons d'intérêt général, d'ordre supérieur qui dictent au parti socialiste son attitude.
Sur quoi, un important organe de l'opinion modérée s'empare de mes déclarations et affecte d'y trouver un violent désaccord avec mes affirmations antérieures.
Voici comme, pour les besoins de sa cause, le journal opportuniste traduit le langage jusqu'alors tenu par le groupe socialiste.

CANDIDATURE SOCIALISTE

Cologne, 18 décembre.
Les démocrates socialistes ont décidé de poser pour les élections partielles au Reichstag la candidature du rédacteur de la *Rheinische Zeitung*, le citoyen Hofrecher.
Nul doute que les électeurs ne répondent aux provocations de Guillaume par de nouvelles victoires socialistes.

SOCIALISTES CONDAMNÉS

Berlin, 18 décembre.
Chaque jour fournit une nouvelle fournée de condamnés.
C'est ainsi que l'ouvrier Knoxy de Breslau a été condamné pour lèse-majesté à 2 mois et demi; l'ingénieur Schüssler, de Mulhouse, à neuf mois de prison. Le menuisier Bier, d'Essen, a été condamné à deux mois de prison, sur la dénonciation de son fils !
Le verrier Florid, de Breslau, a été condamné — toujours pour le même chef — à 9 mois, et le rédacteur Stucklein à 8 mois de prison.
Si la bourgeoisie capitalise les moyens de production, le parti socialiste capitalise de son côté les mois et les années de prison.

UN PARRICIDE

Mons, 18 décembre.
A la suite d'une descente du parquet de Mons, accompagné des médecins légistes, un jeune homme de Bracquegnies, a été arrêté sous l'inculpation d'avoir porté à sa mère des coups qui ont occasionné la mort de la malheureuse.
Nous tenions nos lecteurs au courant de cette affaire qui émeut toute la région.

LE SOCIALISME EN HONGRIE

Buda-Pest, 18 décembre.
Les électeurs d'Oroshaga, en Hongrie, ont envoyé au conseil communal cinq socialistes.
Cette victoire de nos amis a complètement désorienté la bourgeoisie. De même que la presse aussi spirituelle que bourgeoise se moque des cabaretières de Roubaix, la presse autrichienne rit de voir un allumeur de réverbères parmi les élus de la commune hongroise.
On peut dire des adoratrices du veau d'or qu'elles n'ont rien de jauno.

BULLETIN DU JOUR

FUMISTERIE

La rubrique Arton-Panama-Ribot continue à tenir la vedette dans toute la presse de Paris, de la province et même de l'étranger.
Il nous faut donc encore parler de cette scandaleuse histoire.
Nous allons essayer de la mettre au point sans parti-pris, — en simples enregistrements.
Un fait semble dominer tout le débat actuel : — est-il vrai que M. Ribot a secrètement favorisé la fuite d'Arton à travers l'Europe ?
La tribune de la Chambre, M. Ribot a protesté contre une semblable accusation. Malheureusement pour lui, le cri d'indignation qu'il a essayé d'émettre s'est égaré dans sa gorge et l'ancien président du conseil a tellement senti la fausseté de sa posture qu'il s'est empressé, ensuite, de demander l'ouverture d'une instruction contre son ex-agent, M. Dupas.
A partir de ce moment, la longue silhouette de M. Ribot s'est nettement dessinée sur le fond du théâtre panamien. Mais le nouvel acteur, avait raté son effet.
Après avoir suspecté sa parole, on n'a vu dans sa dernière démarche qu'une manœuvre de politicien cherchant à tirer du jeu une épingle bien compromise.
Nous n'apprécions pas; nous racontons.
On s'est demandé, en effet, de quel secours pouvait bien être l'intervention de la justice pour établir que M. Ribot n'avait pas favorisé la fuite d'Arton.
On a dit que M. Ribot cherchait à s'évader par une habile diversion; on a crié à la fumisterie.
Il semble difficile, à l'esprit le moins prévenu, qu'un juge parisien puisse découvrir comment Arton a appris, à Budapesth, que des agents partaient pour le découvrir, mais avec la mission de l'éviter.
Une enquête parlementaire sérieusement menée aurait seule pu, suivant nous, découvrir les responsabilités dans cette affaire — pour l'ère — donnée à l'homme du baron de Reinach. Si M. Ribot avait demandé cette enquête, s'il l'avait fait voter par ses amis, il se serait certainement pas accusé aujourd'hui de fumisterie...
Une chose frappe plus particulièrement en toute cette affaire : — c'est le degré d'abjection où sont tombés les mœurs politiques bourgeoises. On voit un ancien président du Conseil des ministres affecté à un poste de dévoué jusqu'à discuter avec un ancien policier et un contumace !
De l'aveu général une liquidation s'impose.
— Mais comment l'opérer ?
— C'est bien simple. Que les électeurs forcent la bourgeoisie à passer la main au Parti Ouvrier et les écuries parlementaires seront vite nettoyées !
La seulement est le salut.
G. SIAUVE-EVAUSY.

LA POLITIQUE SOCIALISTE

Fidèles à notre Programme

L'étonnement que manifestent les modérés au sujet de notre langage et de notre attitude d'aujourd'hui nous étonnerait si nous pouvions le croire sincère.
Mais quelqu'un n'ait-elle montré et en ces derniers temps les modérés et leurs journaux, nous ne pouvons admettre qu'elle dépasse certaines limites.
J'étais l'autre jour à Bordeaux, et j'y exposais, comme je l'avais fait déjà à Calais, à Paris, à Beaucaire, les raisons d'intérêt général, d'ordre supérieur qui dictent au parti socialiste son attitude.
Sur quoi, un important organe de l'opinion modérée s'empare de mes déclarations et affecte d'y trouver un violent désaccord avec mes affirmations antérieures.
Voici comme, pour les besoins de sa cause, le journal opportuniste traduit le langage jusqu'alors tenu par le groupe socialiste.

LES MESSSES NOIRES

Célébre-t-on des messes noires à Paris? Les mages l'ont prétendu, et M. Huysmans, dans son roman célèbre de *La-Bas*, nous a décrit une de ces cérémonies encore plus ridicules qu'odieuses. Il a, de plus, affirmé récemment, dans une préface qu'il écrivait pour un ouvrage de M. Jules Hin, que les vols d'hosties étaient très fréquents en France. Il en relevait, à quelques mois de distance, dans l'Aude, dans l'Isère, dans le Gard, dans la Haute-Garonne, dans la Nièvre, dans la Somme, dans le Nord.

LES MARINS ET LE PARTI OUVRIER

Bordeaux, 18 décembre.
Devant un nombreux auditoire, le capitaine Ch. Dupon, de la marine marchande, a fait hier, à Bordeaux-Bacalan, une conférence très documentée et qui a vivement intéressé les marins du port venus en foule pour l'écouter.
L'orateur a démontré que les partis au pouvoir avaient leur jusqu'à présent les navigateurs en leur recommandant d'éloigner de leurs Syndicats toute préoccupation politique, alors qu'il n'y avait que ce seul moyen d'obtenir des réformes.
En effet, a-t-il dit, il nous a suffi d'envoyer au Congrès du Parti ouvrier français de Rouilly, un délégué, le secrétaire général de notre Fédération, M. Montoux, pour obtenir immédiatement le dépôt à la Chambre d'un projet de loi signé de Carnaud, appuyé par les 44 députés du groupe socialiste, sur les trois plus urgentes réclamations des navigateurs, qui sont :
1. Le principe d'un minimum de pension de 100 fr.; 2. la réduction de 300 mois à 250 mois de navigation; 3. le principe de la retraite proportionnelle après 15 ans de mer et réversibilité des pensions aux veuves et orphelins.
A l'issue de cette conférence, il a été voté une adresse au Groupe socialiste de la Chambre, et de vives félicitations au conférencier qui est l'auteur de ces propositions confirmées dans une pétition remise au citoyen Carnaud et appuyée par 20,000 signatures d'inscrits maritimes de tous grades.

SOCIALISME ET MILITARISME

UN DISCOURS DE VANDERVELDE

Bruxelles, 18 décembre.
On vient de discuter à la Chambre belge un projet de réorganisation militaire.
Le ministre de la guerre avait lui-même dit : « La conscription et le remplacement sont d'une injustice criante et doivent disparaître ».
Mais faire disparaître le remplacement et armer la nation est un cauchemar pour la bourgeoisie belge qui a crié d'autant plus fort au patriotisme qu'elle s'en éloigne; le gouvernement qui est son instrument se refuse à proposer et à faire voter à sa majorité cléricale une semblable charge.
Voici un passage du beau discours que Vandervelde a prononcé au cours de la discussion :
Les députés d'Anvers, les députés de la Nouvelle Carthage veulent — comme les anciens Carthaginois — une armée à tout faire.
Les conservateurs éclairés sont partisans du service personnel, c'est-à-dire de la disparition d'une iniquité sans nom : le remplacement.
Que vous donnez satisfaction à ceux-là ou aux autres, qui ont des yeux pour ne point voir, il ne peut y avoir que profit pour nous : Le militarisme engendre la protestation socialiste, et l'antimilitarisme tel que vous le comprenez, entraînera la chute de la prédominance de la classe bourgeoise.
En matière militaire, la solution définitive du socialisme, c'est la suppression des armées permanentes, de ces armées qui sont nécessaires pour le maintien de la domination de votre classe.
Or, nous poursuivons, nous, la suppression des armées permanentes par la suppression des classes. Voilà la différence entre notre idéal et le vôtre (interr.)
Comme mesure transitoire, nous acceptons la nation armée — ce que vous n'accep-

LE PARLEMENT

AU SÉNAT

Séance du 18 décembre 1895

Avant la séance

Le Sénat pour mieux entendre le budget, s'empressera dans cette séance de débiter une de ces interpellations qui réveillent une vigoureuse inconnue chez cette vieille garde d'Arton et des panamistes.
Le budget, en effet, n'est pas ce qu'il y a de plus pressé. La France ouvrière peut bien attendre le vote, puisqu'elle est sûre de payer d'une façon comme de l'autre, tandis que pour sauver les panamistes, il n'y a pas un moment à perdre.
Et les amis du trop célèbre M. de Soubeyran ne se sont pas fait prier.
Nous s'ions cependant étonnés qu'ils méritent la bataille bien longtemps.
Le succès que M. Buffet a remporté sur les bancs de la droite et d'une partie de la gauche n'est pas encore fait pour ranimer leur courage.
Ces vieux démentés sentent déjà le croupis et le sérum réactionnaire qu'on leur a inoculé n'a eu pour résultat que de les faire sentir un peu plus mal.
Cela n'empêche pas à la Chambre, dans sa grande majorité, d'avoir assez peu de goût pour faire séjourner un budget dans de telles mains.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 h. 10, sous la présidence de M. Magnin, vice-président.

Eloge funèbre

M. le président. — J'ai le triste devoir d'annoncer au Sénat la mort de M. Leclercq, sénateur de la Creuse, et je me fais l'interprète des sincères regrets que cette perte cause à tous nos collègues. (Assentiment unanime.)

LA LETTRE DE M. RIBOT

Demande d'interpellation de M. de Lamazelle.
Le président donne lecture d'une lettre de M. de Lamazelle par laquelle il demande à interpellier le gouvernement sur les suites qu'il entend donner à la lettre de M. Ribot, demandant une enquête judiciaire sur les actes de M. Dupas, fonctionnaire de la sûreté générale.
M. de Lamazelle. — Je demande la discussion immédiate.

M. Ribot, garde des sceaux. — Le gouvernement a reçu, en effet, la lettre de M. Ribot dont il est question dans la demande d'interpellation. Une instruction est ouverte, et nous demandons au Sénat de renvoyer la discussion de cette interpellation jusqu'à ce que cette instruction soit close.
M. de Lamazelle. — La raison d'ajournement n'est pas valable. Souvent, on a interpellé le gouvernement sur des questions se rattachant à des instructions en cours.

M. le garde des sceaux aurait-il des scrupules particuliers ? J'en serais étonné, car le dernier cabinet a été justement renversé parce qu'il refusait d'empêcher sur le domaine judiciaire et dans sa déclaration, le nouveau ministre a promis qu'il agirait en sens contraire.
D'ailleurs, si ces scrupules existent, je vais les calmer d'un mot. Mon interpellation ne portera pas sur l'instruction ouverte contre Dupas, mais sur des poursuites que seul le gouvernement peut ordonner.

M. le président.

Vous n'avez pas le droit de rester sur ce terrain.
M. de Lamazelle. — Je me borne à dire que je comprendrais d'autant moins que M. le garde des sceaux persistât à demander l'ajournement qu'un ancien ministre, un président du conseil qui siège parmi les membres du cabinet, se refuse à prendre la parole (hilarité à droite) et je suis sûr que s'il en était besoin, il serait disposé à me prêter son appui pour obtenir la discussion immédiate. (Nouveaux rires sur les mêmes bancs.)

M. le garde des sceaux, de sa place.

Le gouvernement. — A la tribune ! à la tribune !

M. Ribot.

Le gouvernement maintient sa demande d'ajournement.

M. le président.

Je mets aux voix l'ajournement à un mois qui est le délai le plus éloigné.

Vote de l'ajournement

L'ajournement à un mois est prononcé (Murmures à droite).
M. de Lamazelle. — Il ne perdront rien pour attendre.

Le Sénat adopte plusieurs projets de loi

d'intérêt local adoptés par la Chambre des députés, entre autres deux portant prorogation de surtaxes à l'octroi de Landrecies et à l'octroi d'Orchies.

Questions postales

L'ordre du jour appelle ensuite la première délibération sur le projet de loi portant abaissement à cinq centimes de la taxe supplémentaire de quinze centimes actuellement établie sur les lettres expédiées après les levées générales.
L'article unique est adopté au scrutin à l'unanimité de 227 votants.

Le projet de loi autorise l'administration

du public des mandats-carrés payables au domicile du bénéficiaire.

Sociétés coopératives de production

L'ordre du jour appelle ensuite la première délibération sur le projet de loi des sociétés coopératives de production.
Sur la demande de M. de Bousguin, l'ajournement est prononcé.

M. Morel, rapporteur de la commission

des finances, dépose le rapport sur le budget. La discussion est fixée à lundi.
Le prochain séance est donc fixée à lundi, une heure.

La séance est levée à 4 h. 10.

LE PARLEMENT

AU SÉNAT

Séance du 18 décembre 1895

Avant la séance

Le Sénat pour mieux entendre le budget, s'empressera dans cette séance de débiter une de ces interpellations qui réveillent une vigoureuse inconnue chez cette vieille garde d'Arton et des panamistes.
Le budget, en effet, n'est pas ce qu'il y a de plus pressé. La France ouvrière peut bien attendre le vote, puisqu'elle est sûre de payer d'une façon comme de l'autre, tandis que pour sauver les panamistes, il n'y a pas un moment à perdre.
Et les amis du trop célèbre M. de Soubeyran ne se sont pas fait prier.
Nous s'ions cependant étonnés qu'ils méritent la bataille bien longtemps.
Le succès que M. Buffet a remporté sur les bancs de la droite et d'une partie de la gauche n'est pas encore fait pour ranimer leur courage.
Ces vieux démentés sentent déjà le croupis et le sérum réactionnaire qu'on leur a inoculé n'a eu pour résultat que de les faire sentir un peu plus mal.
Cela n'empêche pas à la Chambre, dans sa grande majorité, d'avoir assez peu de goût pour faire séjourner un budget dans de telles mains.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 h. 10, sous la présidence de M. Magnin, vice-président.

Eloge funèbre

M. le président. — J'ai le triste devoir d'annoncer au Sénat la mort de M. Leclercq, sénateur de la Creuse, et je me fais l'interprète des sincères regrets que cette perte cause à tous nos collègues. (Assentiment unanime.)

LA LETTRE DE M. RIBOT

Demande d'interpellation de M. de Lamazelle.
Le président donne lecture d'une lettre de M. de Lamazelle par laquelle il demande à interpellier le gouvernement sur les suites qu'il entend donner à la lettre de M. Ribot, demandant une enquête judiciaire sur les actes de M. Dupas, fonctionnaire de la sûreté générale.
M. de Lamazelle. — Je demande la discussion immédiate.

M. Ribot, garde des sceaux. — Le gouvernement a reçu, en effet, la lettre de M. Ribot dont il est question dans la demande d'interpellation. Une instruction est ouverte, et nous demandons au Sénat de renvoyer la discussion de cette interpellation jusqu'à ce que cette instruction soit close.
M. de Lamazelle. — La raison d'ajournement n'est pas valable. Souvent, on a interpellé le gouvernement sur des questions se rattachant à des instructions en cours.

M. le président.

Vous n'avez pas le droit de rester sur ce terrain.

M. de Lamazelle.

Je me borne à dire que je comprendrais d'autant moins que M. le garde des sceaux persistât à demander l'ajournement qu'un ancien ministre, un président du conseil qui siège parmi les membres du cabinet, se refuse à prendre la parole (hilarité à droite) et je suis sûr que s'il en était besoin, il serait disposé à me prêter son appui pour obtenir la discussion immédiate. (Nouveaux rires sur les mêmes bancs.)

M. le garde des sceaux, de sa place.

Le gouvernement. — A la tribune ! à la tribune !

M. Ribot.

Le gouvernement maintient sa demande d'ajournement.

M. le président.

Je mets aux voix l'ajournement à un mois qui est le délai le plus éloigné.

Vote de l'ajournement

L'ajournement à un mois est prononcé (Murmures à droite).
M. de Lamazelle. — Il ne perdront rien pour attendre.

Le Sénat adopte plusieurs projets de loi

d'intérêt local adoptés par la Chambre des députés, entre autres deux portant prorogation de surtaxes à l'octroi de Landrecies et à l'octroi d'Orchies.

Questions postales

L'ordre du jour appelle ensuite la première délibération sur le projet de loi portant abaissement à cinq centimes de la taxe supplémentaire de quinze centimes actuellement établie sur les lettres expédiées après les levées générales.
L'article unique est adopté au scrutin à l'unanimité de 227 votants.

Le projet de loi autorise l'administration

du public des mandats-carrés payables au domicile du bénéficiaire.

Sociétés coopératives de production

L'ordre du jour appelle ensuite la première délibération sur le projet de loi des sociétés coopératives de production.
Sur la demande de M. de Bousguin, l'ajournement est prononcé.

M. Morel, rapporteur de la commission

des finances, dépose le rapport sur le budget. La discussion est fixée à lundi.
Le prochain séance est donc fixée à lundi, une heure.

La séance est levée à 4 h. 10.

NOUVELLES A LA MAIN

Nos bourgeois chez eux.
— Joseph ?
— Monsieur ?
— Vous m'éveillerez à sept heures.
— Bien, monsieur.
— Vous me servirez mon chocolat avec une brioche bien chaude.
— Bien, monsieur.
— Ne foutez pas... Vous avez si peu de talent, faites un regard à votre monchoin.
— Je proposerais à monsieur quelque chose de plus sûr.
— Ce serait de me sonner.

Catino célèbre les louanges de la gymnastique.

— Il n'y a rien de pareil pour la santé, dit-il, elle augmente les forces de l'homme, prolonge ses jours.
— Mais nos ancêtres ne faisaient pas de gymnastique, ependant, fait observer Verpigny.
— Ils n'en faisaient pas, réplique Catino, mais aussi, ils sont tous morts.